

Info+Saint-Esprit

Bulletin mensuel d'information publié par la Municipalité de Saint-Esprit

Janvier 2019 - numéro 342



Mairie :

21, rue Principale

Saint-Esprit (Québec) J0K 2L0

tél. : (450) 831-2114

fax. : (450) 839-6070

courriel: info@saint-esprit.ca

site Web: <http://www.saint-esprit.ca>

horaire: Lundi au jeudi - 8 h 30 à 12 h

et - 13 h à 17 h

Vendredi - 8 h à 13 h

Michel Brisson, maire

Conseillers :

district 1 : Claude Gosselin

district 2 : Ricky Soly

district 3 : Sandra Cardin

district 4 : Richard Pitre

district 5 : Ginette Brien

district 6 : Maxime Villemaire

Caroline Aubertin, directrice générale

Johanne Ringuette, d.g.a. et resp. des finances

Catherine Gagnon, réception et taxation

Annie Chaumont, technicienne administrative

Julie Lacombe, coord. aux loisirs

Jean-François Boileau, directeur des infrastructures et de l'aménagement

Sylvain Boudreault, inspecteur voirie

Mélanie Marchand, inspectrice municipale

Bibliothèque : (450) 831-2274

Gymnase : (450) 831-2114 poste 7530

Urgence fin de semaine : (450) 916-7114

Feu, Ambulance, Police : 9-1-1

Sûreté du Québec : 1-800-434-1001

Info Santé CLSC Montcalm 8-1-1 1-888-256-0404

Permis de brûlage: 1-888-242-2412, option 4

Service incendies de la

MRC Montcalm: 1-888-242-2412, option 3

SPCA (sans frais): 1 855 440-7722

à toute heure du jour ou de la nuit

sept jours par semaine.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 4 février 2019, 20 h, salle du conseil de la mairie au 21, rue Principale

ÉVÈNEMENTS À VENIR

- Carnaval intérieur, le samedi 26 janvier 2019 de 10 h à 15 h à l'école Dominique-Savio
- Tournoi de ballon-balai, le 25, 26 et 27 janvier 2019

INFORMATION TAXATION 2019

Les comptes de taxes pour l'année 2019 vous seront envoyés vers la mi-février 2019

Versement # 1 : Mardi le 26 mars 2019

Versement # 2 : Mercredi le 26 juin 2019

Versement # 3 : Mercredi le 26 septembre 2019

HEURES D'OUVERTURE - PATINOIRE

TOUS LES SOIRS

18 h 30 à 22 h

FIN DE SEMAINE

10 h à 12 h

13 h 17 h

18 h 30 à 22 h

PERMIS DE BRÛLAGE

1 888-242-2412 poste # 4

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
MOT DU MAIRE	3-5
CHRONIQUE MUNICIPALE	6-17
CHRONIQUE DU PATRIMOINE.....	18-20
MESSAGE À LA COMMUNAUTÉ.....	21-28
MESSAGE DE VOTRE ÉGLISE.....	29
SHÉSOSE	29
CLUB FADOQ SAINT-ESPRIT - LES COEURS JOYEUX INC.	30-32
BIBLIOTHÈQUE ALICE-PARIZEAU	33-34
MAISON DES JEUNES.....	35
CALENDRIER DES COLLECTES.....	36



Mairie fermée

*Dans le cadre de la formation «Habilités de direction»,
une réunion administrative mensuelle se tiendra le lendemain
de toutes les sessions ordinaires du conseil de 8 h 30 à 9 h 30.*

Merci de votre précieuse collaboration.

La direction

ÉLECTION À LA PRÉFECTURE

MISE EN CANDIDATURE AU POSTE DE PRÉFET DE LA MRC DE MONTCALM

Période pour déposer votre candidature : 25 janvier au 8 février 2019, et ce,
jusqu'à 16 h 30.

Pour tout autre renseignement, veuillez communiquer avec Mme Line Laporte,
présidente d'élection au 450 831-2182 poste 7010.

Des renseignements supplémentaires suivront sous peu.

Un pont, un lien, une histoire!

Vers 1789, les premiers colons s'établirent sur les terres d'une concession du seigneur de Saint-Ours. Cette nouvelle colonie allait devenir la municipalité de Saint-Esprit. Le territoire non défriché étant divisé en deux par une rivière sinueuse, les colons devaient choisir de s'établir sur la rive nord ou la rive sud.



Un siècle plus tard, le journal La Gazette de Joliette consacre dans son numéro paru le vendredi 18 juin 1886 un article sur les tout débuts de cette aventure. On y relate que deux frères, Jean-Baptiste et Michel Vézina, originaires de la région de Québec se firent concéder vers 1789 une immense étendue de terrain. Toujours selon l'article du journal : *« Les deux frères se séparèrent chacun le terrain en partie presque égal : Michel prit le côté nord de la rivière et J-Bte le côté sud. C'est sur ce dernier côté qu'est bâtie aujourd'hui (en 1886) tout le village de Saint-Esprit tandis que sur le côté nord est bâtie l'église paroissiale. »*

Dès les premières années d'existence de la paroisse, la rivière fut un obstacle majeur pour les déplacements de la rive nord à la rive sud. Des passerelles de fortune furent érigées par les colons pour se déplacer à pied d'une rive à l'autre.

La nécessité d'un pont reliant les deux rives devint rapidement urgente. Un pont en troncs d'arbres non équarris fut donc érigé, afin de permettre aussi aux voitures tirées par les chevaux de passer d'une rive à l'autre. En 1814, les colons décidèrent de construire un pont plus large et plus sécuritaire. Toutefois, pour la réalisation d'un tel ouvrage, les colons durent payer une contribution. Treize ans plus tard, en 1827, les colons de Saint-Esprit durent de nouveau déboursier pour des réparations urgentes à effectuer au pont qui était devenu un lien essentiel autant pour la vie religieuse, économique et sociale des gens.

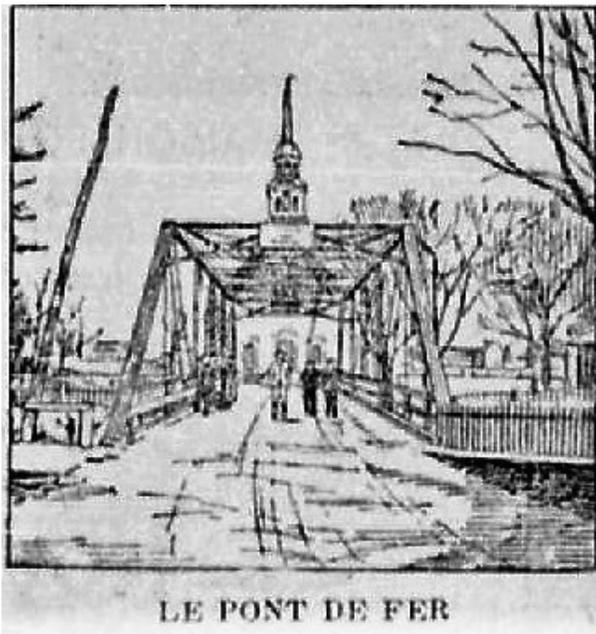
Le 23 novembre 1840, Jean-Baptiste Perreault, inspecteur des chemins et des ponts pour la paroisse de Saint-Esprit passe un contrat pour la construction d'un nouveau pont. L'entrepreneur est Joseph Rivest. Ce dernier s'engage à fournir à ses frais tous les matériaux nécessaires et surtout à utiliser du bois neuf. Les travaux doivent être achevés en juillet 1841. Le montant qui sera payé à Joseph Rivest est de 1 200 livres anciens cours.

MOT DU MAIRE

Si l'utilisation du bois pour réaliser la structure d'un pont n'engendrait pas des coûts exorbitants, ce matériau résistait mal aux intempéries et aux passages fréquents des voitures tirées par des chevaux. C'est pourquoi, le 18 décembre 1854, soit quatorze ans plus tard, le pont doit être à nouveau réparé.

Il faut attendre le 24 octobre 1892 pour que la Corporation municipale décide de conclure un marché avec Antoine Rousseau, entrepreneur de Montréal, pour construire un pont en fer. Les travaux sont difficiles. L'entrepreneur reçoit une mise en demeure de la part de la Corporation municipale qui se plaint de la lenteur des travaux et surtout de la qualité du béton.

Finalement, le pont est terminé au prix de 20 000 \$.



Journal La Patrie, 17 septembre 1898

Vingt-huit ans plus tard, un second pont en acier avec culées de béton est érigé. L'entrepreneur est monsieur Albert Brouillet, de Saint-Esprit. Le marché de construction pour le montant de 19 950 \$ est rédigé le 15 avril 1920. L'entrepreneur s'engage à terminer les travaux au plus tard le 15 septembre de la même année.

En outre, le contrat stipule que l'entrepreneur doit aussi ériger un pont temporaire pour la circulation des voitures et que celui-ci devra être démoli lorsque le nouveau pont sera opérationnel.

MOT DU MAIRE

Près d'un siècle plus tard, en 2019, le pont de Saint-Esprit a dû, de nouveau, subir une importante réfection afin qu'il puisse continuer à maintenir pour les générations futures le lien vital entre la rive nord et la rive sud de la municipalité.

Hommage à nos pionniers!

Michel Brisson maire



Pont du village
- Avril 1949 -



Albert Brouillet entrepreneur
1876-1928
Fils d'Onésime Brouillet et de
Rose-de-Lima Bouin dite Dufresne

Brigadières scolaires – pont du village

Nous désirons remercier les brigadières, pour leur mandat, qui était d'assurer les déplacements en toute sécurité de nos enfants durant les travaux qui ont eu lieu sur le pont du village.

Mention spéciale également aux employés municipaux, particulièrement à Sylvain Boudreault ainsi qu'à Réjean Lapalme pour tous les remplacements effectués, lorsque nécessaire, en tant que brigadiers.

Merci à tous!

Dépôt du décret de population 2019

La directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé au conseil le décret de population 2019 pour la municipalité de Saint-Esprit. De ce fait, la population passe de 2023 à 2020 habitants, représentant une baisse de 3 habitants.

Courriels des élus

Michel Brisson, maire	mbrisson@saint-esprit.ca
Claude Gosselin, conseiller district 1	cgosselin@saint-esprit.ca
Ricky Soly, conseiller district 2	rsoly@saint-esprit.ca
Sandra Cardin, conseillère district 3	scardin@saint-esprit.ca
Richard Pitre, conseiller district 4	rpitre@saint-esprit.ca
Ginette Brien, conseillère district 5	gbrien@saint-esprit.ca
Maxime Villemaire, conseiller district 6	mvillemaire@saint-esprit.ca

PERMIS DE BRÛLAGE

Si vous désirez obtenir un permis de brûlage, vous devez communiquer au numéro de téléphone suivant :

1 888-242-2412 poste # 4



MUNICIPALITÉ DE
Saint-Esprit
AVIS PUBLIC



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

PROMULGATION DU RÈGLEMENT 622-2018

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Esprit que :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 4 septembre 2018, le règlement suivant a été adopté:

Règlement 622-2018

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #364 POUR AJOUTER DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES EN MATIÈRE DE DROITS ACQUIS DANS LES ZONES AGRICOLES ET MODIFIER LA CLASSIFICATION DES USAGES

Ce règlement entre en vigueur le jour de la réception du certificat de conformité de la MRC de Montcalm, soit le 12 décembre 2018, et est déposé au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau.

Donné à Saint-Esprit, le 13 décembre 2018.

- Original signé -

Caroline Aubertin
Directrice générale et secrétaire-trésorière

BUDGET 2019 - RÈGLEMENT 623-2018 – 624-2019

Le 19 décembre dernier, les membres du conseil municipal adoptaient le règlement 623-2018 concernant le budget et la taxation de l'exercice fiscal 2019.

La taxe foncière générale est à taux variés. Les taux de taxes basés sur l'évaluation foncière, soit la taxe générale, la quote-part de la MRC, celle du service incendie ainsi que celle du service de la dette totalise, un taux de :

- Pour les immeubles résiduels (résidentiels) : 0.7408 \$ par 100 \$ d'évaluation;
- Pour les immeubles non résidentiels dont l'évaluation foncière imposable se situe entre 0 \$ et 999 999 \$: 1.0500 \$ par 100 \$ d'évaluation;
- Pour les immeubles non résidentiels dont l'évaluation foncière imposable se situe à 1 000 000 \$ et plus : 1.2913 \$ par 100 \$ d'évaluation;
- Pour les immeubles de 6 logements et plus : 0.9875 \$ par 100 \$ d'évaluation;
- Pour les immeubles agricoles : 0.7408 \$ par 100 \$ d'évaluation.

Donc, voici un résumé des taxes de services :

- Taxe d'eau potable passe de 206 \$ à **203 \$** en 2019;
- Taxe d'égout passe de 194 \$ à **175 \$** en 2019;
- Taxe de collecte des matières résiduelles reste à **134 \$** en 2019;
- Taxe d'égout industriel passe de 908.63 \$ à **531.86 \$** en 2019;
- Taxe d'écocentre passe de 37 \$ à **31 \$** en 2019.

Le budget de fonctionnement quant à lui passe à 3 600 413 \$, tandis que les revenus liés à la taxe passent à 2 715 699 \$.

Eau : une légère baisse. Plusieurs investissements ont été réalisés en 2018 (206 \$ en 2018 comparativement à 203 \$ pour 2019, soit une diminution de 3 \$).

Égout : la fin du dossier des débordements qui ont eu lieu au poste de pompage Vézina en 2008 et 2009 (194 \$ en 2018 comparativement à 175 \$ pour 2019, soit une diminution de 19 \$).

Déchets : le taux reste le même pour 2019.

Écocentre : une baisse aussi en 2019 (37 \$ en 2018 comparativement à 31 \$ en 2019, soit une diminution de 6 \$).

Comme l'an passé, le paiement du compte de taxes pourra s'effectuer en 3 versements si le compte excède 300 \$. Le taux d'intérêt est maintenu à 12 % pour les comptes impayés. Les dates de versement ont été fixées comme suit :

- Le 1^{er} versement : 26 mars 2019
- Le 2^{ème} versement : 26 juin 2019
- Le 3^{ème} versement : 26 septembre 2019

Une taxe spéciale pour les travaux à la branche 4 du ruisseau St-Jean et une compensation pour services municipaux seront adoptées à la séance du 4 février prochain.

La taxe spéciale branche 4 - cours d'eau St-Jean dont la partie facturable aux bénéficiaires s'élève à 1 908.68 \$.

En vertu de l'article 205.1 de la Loi sur la fiscalité municipale une compensation pour services municipaux de 0.60 \$ / 100 \$ d'évaluation est imposée aux propriétaires des immeubles visés au paragraphe 5 de l'article 204 de cette même loi.

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2019

- Remplacer et ajouter des enseignes aux entrées de la municipalité;
- Finalisation du pavage de la rue Montcalm;
- Réaménagement du centre du village ainsi que le stationnement central;
- Amélioration au niveau des parcs municipaux;
- Patinoire multifonctionnelle;
- Refonte du site Internet de la municipalité;
- Travaux à la bibliothèque Alice-Parizeau (stationnement, aménagement);
- Réfection routière;
- Réhabilitation de la station de pompage Vézina.

Veuillez noter que ces travaux sont prévus dans le cadre du programme triennal, mais que ces projets peuvent être substitués, modifiés ou encore abrogés.

CHRONIQUE MUNICIPALE

RÈGLEMENT 623-2018	
ADOPTION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LE BUDGET ET LA TAXATION DE L'EXERCICE FISCAL 2019	
REVENUS	BUDGET 2019 (0.7408\$/100\$ éval. - catégorie immeubles résiduels)
Taxes générales	2 715 699 \$
Taxes de secteur	5 105 \$
Taxes services municipaux (sur autre base)	388 489 \$
Paiements tenant lieux de taxes	23 500 \$
Transferts	176 210 \$
Autres revenus	291 410 \$
TOTAL REVENUS	3 600 413 \$
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Administration générale	857 356 \$
Sécurité publique	626 559 \$
Transport	801 943 \$
Hygiène de milieu	711 692 \$
Santé et bien-être	5 300 \$
Aménagement, urbanisme et développement	418 900 \$
Loisirs et culture	304 440 \$
Frais de financement	74 135 \$
SOUS-TOTAL	3 800 326 \$
CONCILIATION	
Financement	
Amortissement	(413 682) \$
Financement	(8 146) \$
Remboursement de la dette à long terme	235 100 \$
Affectations	
Activités d'investissement	88 300 \$
Affectations	(101 485) \$
SOUS-TOTAL	(199 913) \$
TOTAL DÉPENSES	3 600 413 \$
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE À DES FINS BUDGÉTAIRES	Ø

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA MISE AUX NORMES D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES RÉSIDENIELLES

Si vous faites exécuter des travaux de mise aux normes d'une installation d'assainissement des eaux usées de votre résidence principale ou de votre chalet, vous pourriez obtenir un crédit d'impôt remboursable.

Le crédit d'impôt pour mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles vise à aider financièrement les propriétaires qui doivent entreprendre des travaux relatifs aux installations d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées d'une habitation admissible.

Les travaux reconnus pour l'application du crédit d'impôt portent sur la construction, la rénovation, la modification, la reconstruction, le déplacement ou l'agrandissement d'une installation d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées, des eaux de cabinet d'aisance ou des eaux ménagères desservant une habitation.

Les travaux reconnus comprennent également ceux nécessaires à la remise en état des lieux.

CONDITIONS

La résidence principale ou le chalet doit respecter les conditions suivantes :

- être construit avant le 1er janvier 2017;
- être situé au Québec;
- ne pas faire l'objet d'un avis d'expropriation ou d'un avis d'intention d'exproprier;
- ne pas faire l'objet d'une réserve pour fins publiques, c'est-à-dire une interdiction de développer un immeuble qui sera exproprié;
- ne pas faire l'objet d'un préavis d'exercice d'un droit hypothécaire inscrit au bureau de la publicité des droits ou de toute autre procédure remettant en cause le droit de propriété du propriétaire sur l'habitation;
- être une résidence isolée au sens du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, ou fait partie d'une telle résidence.

Une maison unifamiliale ou multifamiliale est considérée comme une résidence isolée si elle comprend 6 chambres à coucher ou moins et n'est pas raccordée à un système d'égout en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

CONDITIONS RELATIVES À L'ENTREPRENEUR

L'entrepreneur choisi par le propriétaire doit respecter les conditions suivantes :

- avoir un établissement au Québec;
- être titulaire d'une licence Entrepreneur en systèmes d'assainissement autonome délivrée par la Régie du bâtiment et détenir le cautionnement de licence.

DÉPENSES ADMISSIBLES

Les dépenses admissibles sont les suivantes :

- le coût des permis nécessaires à la réalisation des travaux, y compris le coût des études réalisées pour obtenir de tels permis;
- le coût des services fournis par l'entrepreneur pour la réalisation des travaux, y compris la taxe sur les produits et services et la taxe de vente du Québec s'y rapportant, s'il y a lieu;
- le coût des biens qui entrent dans la réalisation des travaux, y compris la taxe sur les produits et services et la taxe de vente du Québec s'y rapportant, s'il y a lieu. Les biens doivent être acquis après le 31 mars 2017 et respecter, lorsque cela est requis, les normes établies par le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.

Pour l'année d'imposition 2017, les dépenses admissibles devront avoir été payées après le 31 mars 2017 et avant le 1^{er} janvier 2018. Pour les années d'imposition situées entre 2018 et 2022, les dépenses devront avoir été payées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de chaque année.

PRESTATIONS ET SUBVENTIONS

Pour les années d'imposition situées entre 2018 et 2022, le crédit correspond au plus petit des montants suivants :

- 20 % des dépenses admissibles pour la partie excédant 2 500 \$;
- la différence entre le montant maximal du crédit d'impôt (peut atteindre 5 500 \$, selon le type d'immeuble) et le montant de crédit d'impôt déjà obtenu.

COORDONNÉES

Revenu Québec :

Direction principale des relations avec la clientèle des particuliers – Montréal

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 16 h 30

Téléphone

514 864-6299 (région de Montréal)

1 800 267-6299 (sans frais au Canada et aux États-Unis)

Source :

<http://www4.gouv.qc.ca/FR/Portail/Citoyens/Evenements/acheter-renover-maison/Pages/renseigner-assainissement-eaux-usees.aspx>



DISPONIBILITÉ D’AFFAIRES

CONCESSION DU RESTAURANT DU TERRAIN DE BALLE

La municipalité de Saint-Esprit offre une disponibilité d’affaires pour opérer la concession du restaurant au terrain de balle de Saint-Esprit. Ce dernier devra administrer le restaurant lors de toutes activités au terrain de balle.

Aussi, le concessionnaire devra respecter les conditions et exécuter les travaux selon l’entente.

Vous êtes passionnés par la restauration et vous aimez satisfaire votre clientèle en leur servant des repas gourmands et délicieux? Alors, ne manquez pas cette opportunité et téléphonez à la municipalité pour avoir de plus amples renseignements au 450 831-2114.

PATINOIRE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

La patinoire est maintenant ouverte.

Heures d'ouverture

TOUS LES SOIRS

18 h 30 à 22 h

FIN DE SEMAINE

10 h à 12 h

13 h 17 h

18 h 30 à 22 h



INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2019-2020

Les inscriptions pour les futurs élèves de la **Passe-Partout** (votre enfant doit avoir 4 ans au 30 septembre 2019) et de la **maternelle** (votre enfant doit avoir 5 ans au 30 septembre 2019) se tiendront **du lundi 11 février au vendredi 15 février 2019**. Pour ce faire, présentez-vous cette semaine-là au secrétariat de l'école Dominique-Savio, située au 39, rue des Écoles, entre 8 h 45 et 11 h 30 ou entre 13 h 30 et 15 h 30. Notez que **le mardi 12 février, la période d'inscription sera prolongée jusqu'à 17 h 50**. Lors de l'inscription de votre enfant, vous devez **OBLIGATOIREMENT** présenter l'original de son certificat de naissance (grand format), sa carte d'assurance-maladie ainsi qu'une preuve de résidence du répondant (permis de conduire, compte de taxes, etc.). Si l'inscription n'est pas effectuée durant cette semaine, nous vous informons qu'après le 15 février, la date d'inscription sera prise en compte s'il devait y avoir des transferts d'élèves vers une autre école.



1540, rue Albert
Sainte-Julienne (Québec) J0K 2T0

Téléphone : 450 831-2182
Sans frais : 1 888 242-2412
Télécopieur : 450 831-2647
Courriel : info@mrcmontcalm.com

WWW.MRCMONTCALM.COM

POLITIQUE DE SOUTIEN À LA RELÈVE SPORTIVE, CULTURELLE ET SCIENTIFIQUE

La MRC de Montcalm souhaite, par cette politique, se doter d'un cadre de référence clair afin d'harmoniser le soutien qu'elle accorde aux personnes résidant sur le territoire de la MRC de Montcalm et qui se démarquent dans une discipline reconnue.

La MRC de Montcalm souhaite soutenir le dépassement de la jeune élite et offrir aux familles, dont un membre se démarque dans une discipline donnée, un soutien et un encouragement par le biais d'un don.

Pour avoir droit à cette subvention, les personnes doivent être considérées comme étant les plus remarquables, les plus dignes d'être choisies et qui se distinguent comme étant les meilleures dans leur domaine.

Un comité administratif sera responsable d'analyser les dossiers, les demandes doivent être envoyées et adressées à la MRC de Montcalm, soit à la direction générale.

Des exigences sont nécessaire pour la présentation de votre dossier, par exemple, présenter les objectifs de formation, de compétition ou de diffusion selon la nature de la compétition ou encore présenter une prévision budgétaire pour l'année en cours au sujet des dépenses encourues par le projet déposé.

Pour toutes informations supplémentaires, ainsi que pour le formulaire d'aide financière communiquez à la **MRC de Montcalm**.

450 831-2182

http://mrcmontcalm.com/site/images/Politique_de_soutien_a_la_releve_sportive_culturelle_scientifique.pdf

AVIS PUBLIC

Office Municipal d'Habitation de SAINT-ESPRIT



L'Office municipal d'habitation de Saint-Esprit désire renouveler sa banque de requérants pour la Résidence Sainte-Anne située au 66, rue Principale à Saint-Esprit. Les personnes intéressées peuvent communiquer au 450.834.3317 pour obtenir un formulaire de demande.

Cette habitation à loyer modique s'adresse aux personnes âgées de 50 ans et plus, seules ou en couple, dont le revenu cumulé ne dépasse pas 26 000\$ et n'ayant pas de personnes à charge.

Office municipal d'habitation de Rawdon
a. s. : Madame Josée Perreault
3220, 12^e Avenue, Rawdon, Qc J0K 1S0

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT – TRANSPORTS ADAPTÉ ET COLLECTIF

Depuis quelques années déjà, la MRC Montcalm offre le service de transports adapté et collectif. De plus en plus populaire, l'utilisation de ces services ne cesse d'augmenter. Pour l'année 2018 le transport collectif a effectué 87 déplacements et le transport adapté 722, pour un total de 809 déplacements dans la municipalité de Saint-Esprit.

De plus, plusieurs services sont offerts par la MRC :

- Transport adapté sur réservation seulement;
- Transport collectif sur réservation;
- Transport régional horaire fixe.

Le transport adapté est un service de transport pour les citoyens de la MRC ayant une déficience intellectuelle ou à mobilité réduite. Le transport collectif lui est un service de transport d'un arrêt d'embarquement à un autre à l'intention des citoyens préalablement admis. La MRC offre également un service de taxibus.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec la MRC de Montcalm au 450 831-2182.



Chronique du patrimoine

No 10 – Le parement extérieur en bois

Pascal Rochon :

Pour toutes questions : patrimoine.saint.esprit@gmail.com

Tout comme la toiture, le parement extérieur joue un rôle essentiel de barrière aux intempéries. Dans le cas des maisons anciennes, ce parement joue également un rôle majeur dans l'aspect et le cachet patrimonial de la maison. Cette double fonction devrait inciter les propriétaires à prendre soin, à entretenir ce parement et à conserver son apparence. Au risque de se répéter, les maisons anciennes possèdent des caractéristiques qu'on retrouve seulement sur les maisons modernes. Elles étaient construites avec des matériaux nobles et durables et qui s'ajoutaient parfaitement avec les nombreuses décorations et détails architecturaux que nos ancêtres ajoutaient à leur maison. Ces matériaux de qualité ont permis à ces maisons de traverser le temps et de devenir centenaire. La valeur historique, mais aussi monétaire de ces maisons est en relation directe avec la conservation de ses matériaux et son allure d'origine. Remplacer un revêtement de bois et de briques par un revêtement de vinyle engendre automatiquement une baisse de la valeur marchande de la maison, en plus d'avoir un impact irréversible sur l'aspect de la maison. Il est donc encore fois essentielle d'entretenir et réparer avant que la dégradation soit trop avancée.

Revêtement de bois :

Aussi nommés bardages ou lambris, les revêtements de bois des murs extérieurs contribuent à l'isolation (protection thermique) et à l'insonorisation de la maison. L'utilisation du bois s'avère un investissement des plus rentables à moyen et à long terme puisqu'un entretien adéquat permet de le conserver très longtemps. Le charme et la chaleur du bois confèrent à la maison un caractère qu'aucun autre matériau moderne ne saurait remplacer. Le revêtement des murs extérieurs, quel qu'il soit, se pose sur une fourrure (planche de bois de petite dimension) afin de créer un espace d'air. Cet espace d'air tempère l'air froid extérieur et permet l'évaporation de l'humidité que peuvent absorber certains revêtements.

Planches verticales : Les planches verticales ont, de tout temps, été utilisées pour le recouvrement des murs, enfin, jusqu'à ce que le métal vienne occuper une part importante du marché. Elles peuvent être juxtaposées, simplement clouées les unes à la suite des autres ou embouvetées à l'aide de rainures et de languettes.

La plupart du temps, les planches de pin, de sapin ou d'épinette sont produites dans les moulins hydrauliques de l'époque. Ce revêtement convient parfaitement aux maisons de bois les plus anciennes ou à celles inspirées de la tradition française.

On observe souvent, sur les maisons très anciennes, que les planches verticales couvrant les murs ne sont pas de la même largeur en haut et en bas et qu'elles sont posées tête-bêche. L'arbre perdant du diamètre avec la hauteur, on obtient des planches plus étroites à un bout lorsqu'on les scie à même le tronc. Le temps accordé à scier les planches étant aussi important que le temps nécessaire à les poser au mur, cette façon de faire permettait de récupérer une plus grande quantité de bois. On privilégiait alors un système d'embouvetage « double mâle » et « double femelle » afin de faciliter la pose de cette planche de largeur inégale. Il est souhaitable de conserver de tels revêtements de planche lorsqu'ils sont encore en bon état. Ils témoignent d'une époque ancienne et de technologies qui n'ont plus cours dans les moulins à scie.

Bardeaux de cèdre : Les bardeaux de cèdre seront utilisés comme parement mural à partir du début du XIXe siècle et leur emploi deviendra très fréquent dans la seconde moitié de ce siècle. De nombreux et jolis motifs créés par le chantournage ou le découpage de ceux-ci décorent les maisons à l'époque. Un des avantages apportés par le lambris de bardeaux est qu'il est relativement simple de remplacer les portions endommagées sans avoir à refaire tout le parement des murs. Pour remplacer un ou des bardeaux endommagés, il faut d'abord les retirer avec soin. Pour y arriver, on les fend vis-à-vis les clous qui les retiennent avec un ciseau à bois et l'on enlève une à une les languettes obtenues par l'opération. Ensuite, on enlève les clous accessibles en les tirants vers soi avec un outil muni d'un crochet. Dans la municipalité, le bardeau de cèdre fut peu utilisé sur les murs de maisons. Cependant, on en trouve sur de nombreux hangars et bâtiments accessoires.

Planche à clin : Apparu au début du XIXe siècle, le parement de planches à clin (ou déclin de bois) s'est vite imposé dans le paysage architectural québécois. Ces planches de recouvrement étaient disponibles sur le marché en différentes largeurs, certaines étaient agrémentées de moulurations et différents systèmes de superposition ou d'embrèvement étaient utilisés pour les poser. Le remplacement d'une planche à clin est une opération délicate, mais tout à fait réalisable. Il faut enlever les clous qui la retiennent, en haut comme en bas, pour ensuite retirer délicatement la planche. Si les têtes de clous sont inaccessibles ou invisibles, on décolle légèrement la planche en glissant des coins de bois sous celle-ci puis on coupe les clous avec une lame de scie à fer. On coupera la planche de remplacement de la longueur appropriée et l'on pourra mettre la nouvelle planche en place puis la clouer.

Entretien :

Il faut résister à la tentation de remplacer le bois par des matériaux composites ou synthétiques dont les fabricants vantent les mérites, particulièrement celui de ne pas nécessiter d'entretien. Le clin de masonite, par exemple, a fait la preuve de ses faiblesses : la couche superficielle finit par s'écailler, l'eau imprègne le composé et le fait gonfler, le parement devient alors irrécupérable. Les vinyles, peu importe leur fabricant, sèchent au soleil, sont fragilisés par les basses températures et perdent leur couleur originale empêchant le remplacement discret des parties endommagées. L'aluminium est quant à lui sujet à se briser sous les impacts aussi mineurs soient-ils et il change de couleur avec le temps. Tous ces matériaux risquent d'emprisonner l'humidité dans les murs lorsqu'on ne laisse pas de chambre d'air entre le mur et le revêtement, occasionnant des problèmes de pourriture à la structure même des murs.

Tous les revêtements de bois nécessitent qu'on les peinture afin de les protéger de l'eau et des rayons ultraviolets, aussi faut-il éviter de laisser le bois nu sans protection pendant une trop longue période. L'utilisation des vernis est à proscrire sur presque tous les éléments de bois extérieurs parce que ces produits n'assurent aucune protection contre les rayons ultraviolets. De plus, l'apparence du bois ainsi traité ne correspond en rien aux usages traditionnels. Le bois de cèdre, qu'il soit utilisé pour les bardeaux des toitures, les revêtements muraux modernes ou les meubles de jardin pourra par contre résister au soleil et aux intempéries lorsqu'il est traité avec des produits à base d'huile. Lorsque du bois neuf est utilisé pour remplacer des portions endommagées ou pour réaliser un nouveau revêtement, l'utilisation de bois bien sec et ne présentant pas de nœuds est toujours préférable. On peut cependant s'assurer de débarrasser les nœuds de leur sève et de leurs résines en les chauffant avec un pistolet à décaper. Une fois la résine extraite et cristallisée à la surface du bois, il suffira d'utiliser un grattoir bien aiguisé pour enlever ces résidus. L'utilisation de bouche-pores à base d'alcool contribue aussi à ce que les résines ne traversent pas la peinture. Lorsqu'on repeint un revêtement de bois, il faut le débarrasser de tous les résidus d'anciennes peintures qui n'adhèrent plus à sa surface en les grattant. Le ponçage est aussi recommandé afin de rendre les surfaces bien lisses et propres à recevoir la couche d'apprêt. L'application d'une bonne peinture ou teinture de qualité, notamment à l'huile de lin, permettra une protection durable et efficace.

Pour plus de détails; consultez www.monguidedupatrimoine.com

<http://www.culture-patrimoine-deschambault-grondines.ca/patrimoine-architectural.php>



Samedi 26 janvier De 10 h à 15 h

- Dès 10 h**
- Mini disco • DJ et animation
 - Coin lecture • offert par la bibliothèque
 - Atelier bricolage avec « Les complices de vos événements ! »
 - Jeux gonflables • Jeux kermesses
- 10 h à 14 h**
- Maquilleuse artistique
 - Atelier de biscuits • Et plus encore....
- 11 h à 14 h**
- Clown sculpteur de ballons
- 15 h**
- Fin du carnaval



municipalité de
SAINT-ROCH-OUEST



MESSAGE À LA COMMUNAUTÉ



PATINAGE LIBRE SUR GLACE INTÉRIEURE au sein de la MRC de Montcalm

2 SEPTEMBRE 2018 AU 14 AVRIL 2019



Mot des maires et mairesses de la MRC de Montcalm

Dans un souci de toujours accroître les services à la population et de la qualité de vie des citoyens et citoyennes, nous sommes heureux de vous offrir des plages horaires variées et gratuites pour la pratique du patinage, et ce, au Complexe JC Perreault de Saint-Roch-de-L'Achigan et au Centre sportif de Saint-Lin-Laurentides. Nous vous souhaitons une agréable saison 2018-2019 !

HORAIRE

JOUR	PLAGE Horaire	ENDROIT
Dimanche	10h15 à 12h15	Complexe JC Perreault
Lundi	11h45 à 12h45	Complexe JC Perreault
Lundi	14h à 15h	Centre Sportif Saint-Lin-Laurentides
Mardi	10h à midi	Centre Sportif Saint-Lin-Laurentides
Mardi	11h45 à 12h45	Complexe JC Perreault
Mercredi	18h15 à 19h15	Complexe JC Perreault
Jeudi	10h à midi	Centre Sportif Saint-Lin-Laurentides
Jeudi	11h45 à 13h15	Complexe JC Perreault
Vendredi	14h30 à 16h30	Centre Sportif Saint-Lin-Laurentides
Vendredi	19h15 à 20h45	Complexe JC Perreault
Samedi	15h45 à 17h45	Complexe JC Perreault

Veillez noter les exceptions suivantes au Complexe **JC Perreault**

HORAIRE MODIFIÉ : Mardi 5 mars de 11 h 45 à 15 h 45
Mercredi 6 mars de 16 h 15 à 19 h 15
Jeudi 7 mars de 10 h 45 à 15 h 15
Vendredi 8 mars de 13 h à 15 h

AUCUN PATINAGE LIBRE AUX DATES SUIVANTES :

Lundi 24 décembre 2018
Mardi 25 décembre 2018
Lundi 31 décembre 2018
Mardi 1^{er} janvier 2019
Vendredi 11 janvier 2019
Vendredi 25 janvier 2019
Samedi 26 janvier 2019
Vendredi 22 mars 2019
Samedi 23 mars 2019



Si vous souhaitez être informés des changements à l'horaire ou des annulations par courriel, n'hésitez pas à transmettre votre adresse courriel à : billetterie@complexejcperreault.com, en spécifiant que vous souhaitez recevoir l'horaire toutes les semaines. Pour information : 450,588,4888 poste 210



490, rue St-Isidore
Saint-Lin-Laurentides (Québec) J5M 2V1
Tél. : 450 439-2411

Complexe **JC Perreault**

620, rue J. Oswald Forest
Saint-Roch-de-l'Achigan (Québec) J0K 3H0
Tél. : 450 588-4888
complexejcperreault.com

Groupe Entraide et Amitié
Saint-Esprit

Comité local du



Saint-Valentin

L'érotisme et le vieil âge

Visionnement de témoignages émouvants, dont ceux de Louise Portal et Janette Bertrand, qui ne laisseront personne indifférent. S'en suit d'une discussion libre et volontaire sur le sujet.

Rendez-vous le Mercredi 13 février 2019

Dès 13h30, au Centre d'action bénévole de Montcalm.

Une collation sera offerte sur place !

Inscrivez-vous à Yvonne Turcotte 450-839-7307 ou
Paulette Guérard 450-839-3027.

TIRAGE

Groupe Entraide et Amitié
Saint-Esprit

Comité local du



**Au profit de
Centraide Lanaudière et
du GEA St-Esprit**

**Félicitations
au grand gagnant du tirage
Marc Mongrain !**



**Le Groupe Entraide et Amitié
remercie chaleureusement tous
les donateurs et les participants
au tirage.**



Photo (de gauche à droite) : Yvonne Turcotte, Johanne Duquette, Robert Faucher et Paulette Guérard, bénévoles au Groupe Entraide et Amitié Saint-Esprit.



P.I.E.D. : un programme de prévention des chutes pour les 65 ans et +

Vous avez 65 ans et plus ? Vous avez fait une chute ?
Ou vous êtes préoccupé par votre équilibre ?

En participant au programme, vous pourrez :

- ⇒ Améliorer la force de vos jambes et votre équilibre
- ⇒ Conserver votre confiance en vos moyens et diminuer le risque de tomber à l'avenir
- ⇒ Et plus encore !

C'est quoi P.I.E.D. ?

- ◇ Une série d'exercices en groupe, 2 fois par semaine
- ◇ Un programme de 12 semaines
- ◇ Une routine d'exercices faciles à faire à la maison
- ◇ Un programme animé par un professeur formé et qualifié
- ◇ Des conseils pour éviter les chutes dans votre domicile

Début le lundi 11 février 2019

Les lundis et vendredis, de 13h30 à 15h00

Lieu : Centre d'Action Bénévole de Montcalm (27, rue St-Louis, St-Esprit)

Inscription sans frais au 450-839-3118 / 1-888-839-3440
poste 227 ou 224.



Activités pour proches aidants

par le Centre d'Action Bénévole de Montcalm

FÉVRIER 2019

Vous voyez à l'organisation de vie d'une personne en perte d'autonomie? Vous êtes responsable d'un proche qui vit en hébergement? Vous partagez le quotidien d'une personne âgée ou d'une personne handicapée? **Voici des activités pour vous accompagner dans votre rôle d'aidant !**

Un 5 à 7 pour échanger

Joignez-vous à nous pour une rencontre informelle entre proches aidants ! Une petite pause entre le travail et le retour à la maison, une occasion d'échanger et de s'informer. **Inscrivez-vous !**

Quand : **Mercredi 30 janvier 2019**, de 17 h 00 à 19 h 00, dans une salle privée du restaurant Benny à Saint-Esprit. **Repas aux frais du participant*

Groupe soutien



Le groupe de proches aidants se rencontre tous les mois pour échanger sur leurs réalités, partager des trucs, s'informer sur différents sujets les concernant, recevoir du soutien et passer un moment agréable.

Prochaine rencontre : Lundi 11 février 2019, de 13 h 00 à 16 h 00.



Ateliers de stimulation cognitive par le chant

Vous prenez soin d'une personne qui vit avec des pertes cognitives? Ces ateliers vous offrent un temps de répit tout en permettant à la personne en perte cognitive d'être dans une situation de réussite. Il n'est pas nécessaire qu'elle connaisse la musique pour y participer.

Tous les jeudis de 13 h 15 à 16 h 00, du 17 janvier au 14 mars 2019. **Inscription en tout temps !**



Activités pour proches aidants

par le Centre d'Action Bénévole de Montcalm

FÉVRIER 2019

Vous voyez à l'organisation de vie d'une personne en perte d'autonomie? Vous êtes responsable d'un proche qui vit en hébergement? Vous partagez le quotidien d'une personne âgée ou d'une personne handicapée? **Voici des activités pour vous accompagner dans votre rôle d'aidant !**

Accompagner dans les pertes et les deuils au quotidien

Vivre consciemment le processus de deuil et favoriser la libération des souffrances uniques et personnelles à chaque endeuillé.

Quand : **Mardis du 5 février au 16 avril 2019**, de 18 h 00 à 21 h 00, avec relâche le 9 avril.

Les Clés : atelier informatif

Atelier sur les services de l'Agence du revenu du Canada et de Service Canada. Quand : **Mercredi 27 février 2019**, de 19 h 00 à 20 h 30. En cas de tempête, reporté au mercredi 6 mars.

Informations

Ateliers gratuits

Lieu des ateliers : CAB Montcalm, 27, rue Saint-Louis, Saint-Esprit, J0K 2L0

Transport disponible (\$) et service de surveillance *gratuit* pour la personne aidée sur place ou à votre domicile (selon les activités). À demander lors de l'inscription.

Pour information ou inscription :

Johanne Lavallée au 450-839-3118 #232 ou sans frais au 1-888-839-3440 #232

**Pour une participation régulière aux activités, des frais d'adhésion annuelle (15\$) au CAB Montcalm seront exigés.*



**Semaine nationale de
la prévention du suicide**
3 au 9 février 2019

 Centre de prévention
du suicide de Lanaudière

» Je mets l'espoir de l'avant
1 866 APPELLE

Et si le bobo n'était pas physique ?

Parce que personne n'est à l'abri des ruptures amoureuses, de la maladie, du deuil et d'autres facteurs pouvant causer ou augmenter la détresse, le Centre de prévention du suicide de Lanaudière vous invite à lire ce qui suit. Le fait qu'une personne présente un signe pouvant mettre la puce à l'oreille ne signifie pas nécessairement qu'elle soit en détresse. Néanmoins, le fait que ce signe soit plus intense qu'à l'habitude, qu'il soit présent depuis un bon moment ou l'accumulation de plusieurs signes devrait nous alarmer. Une personne en détresse psychologique pourrait notamment :

- Être colérique, agressive ou impatiente ;
- S'éloigner des gens ou des activités qu'elle aime ;
- Négliger son apparence ou son logis ;
- Se sentir de trop ou avoir l'impression que tout le monde est contre elle ;
- Consommer davantage de drogue ou d'alcool ou faire usage de substances plus dommageables ;
- S'intéresser aux moyens de se suicider ;
- Tenir des propos inquiétants.

Quoi faire ?

Si vous êtes inquiet pour vous ou une autre personne, vous pouvez, à tout moment, joindre le Centre de prévention du suicide de Lanaudière, en composant le 1 866 APPELLE. Les proches d'une personne suicidaire peuvent également consulter la section intitulée *Je veux aider un proche* du www.cps-lanaudiere.org.

Source : Centre de prévention du suicide de Lanaudière, 2018



Notre fête de l'Amour : le dimanche 10 février à la messe de 9 h

Comme chaque année, notre fête de l'Amour se tiendra en notre église le 10 février 2019, quelques jours avant la Saint-Valentin. Cette célébration veut exprimer notre affection et notre admiration à l'égard de toutes les personnes qui s'impliquent au service de notre communauté paroissiale pour la dynamiser et lui assurer longue vie. Un couple ou une personne sera retenu au nom de toute la communauté pour lui rendre un hommage particulier. En plus d'une célébration spéciale développée sur le thème de l'amour, un hommage spécifique sera rendu après l'homélie pour souligner le dévouement et l'engagement gratuit de ces personnes. La célébration sera suivie d'un café et d'une petite collation pour fraterniser et offrir personnellement nos hommages aux personnes honorées.

SHÉSOSE

Prochaine conférence

La SHESOSE vous convoque à sa prochaine réunion qui se tiendra **le vendredi 25 janvier à compter de 19 h 30 au sous-sol de notre église**. Le conférencier invité, bien connu de nous tous, M. Christian Dufresne sera parmi nous pour nous entretenir sur **les jardins d'odeurs**, le tout prenant la forme d'un atelier pour développer nos sens et en particulier notre odorat et ainsi nous fournir d'autres outils pour mieux apprécier notre jardin. Vous êtes tous les bienvenus. C'est gratuit pour les membres et 5 \$ pour les visiteurs.

Bonne année à tous nos lecteurs!

Nous souhaitons une bonne année horticole à tous nos lecteurs. Puisse-t-elle être pour vous l'occasion de contempler les beautés offertes par la nature dans vos jardins et tous les aménagements que vous rencontrerez. Puisse-t-elle également vous permettre de découvrir et d'apprécier le bien-être et la santé mentale et physique que l'horticulture peut vous apporter. Bonne année horticole à tous!

Nous sommes de retour depuis le mardi 15 janvier 2019. Nous tenons à souligner la présence des personnes présentes pour le buffet d'ouverture et merci à nos habitués qui font que le groupe continu d'exister et bienvenue aux nouvelles personnes qui s'ajoutent.

ACTIVITÉS au sous-sol de l'église

Mardi de 13 h à 16 h : Jeux de cartes ET JEUX DE SOCIÉTÉ

Nous souhaitons la bienvenue à **celles et ceux qui veulent s'amuser avec nous!**

12 février 17 h 30 : Souper de la Saint-Valentin chez Benny, vous devez réserver votre place, si vous voulez être assis avec nous, communiquez auprès d'une des 2 Francine avant le 5 février 2019. L'invitation est pour tous, membres et non-membres. Au plaisir de vous voir!

26 mars: Dîner de cabane à sucre au Sentier de l'Érable, 17 \$ / personne. Il faut réserver pour que le groupe soit assis ensemble, avant le 19 mars auprès d'une des 2 Francine.

7 mai 17 h : Buffet de fermeture

7 mai 19 h: Assemblée générale annuelle

13 août : **TRAIN LÉGER DE CHARLEVOIX - MARDI LE 13 AOÛT 2019**

Saint-Esprit / Charlevoix

- Départ de l'Église de Saint-Esprit.
- Visite guidée avec dégustation incluse au Domaine de la Vallée du Bras. Omerto est le tout premier vin apéritif de tomate à être vendu sur le marché mondial.
Dîner-buffet inclus au Restaurant de l'Hôtel le Germain Charlevoix (anciennement la Ferme) de Baie-Saint-Paul.
- Visite guidée en français du Centre de l'émeu de Charlevoix, à St-Urbain incluant une bouchée de dégustation. Vous pourrez, entre autres, voir une ferme avec des émeus de tous âges, une chambre d'incubation ainsi qu'une boutique offrant des produits du terroirs à base d'émeu et même des produits cosmétiques.
- Embarquement à Baie-Saint-Paul pour le train léger de Charlevoix. Préparez-vous à découvrir une route uniquement accessible par voie ferroviaire. Sur le chemin, vous découvrirez les trésors cachés de la région et les nombreux points d'intérêt faisant la renommée de Charlevoix.
- Arrivée à Québec, au bas de la Chute Montmorency.
- Pause repas libre de 1 heure sur Boulevard Bouvier.
- Heure d'arrivée approximative à la maison.

Prix : 215.00 \$ par personne, taxes et pourboires inclus

Horaire complet le mois prochain ou suivez-nous sur Facebook

Pour réserver votre place ou renseignement : Francine Vendette 450 559-6240

Les meilleurs vœux sont formulés pour ceux et celles qui célébreront leur fête en février. Que ce jour soit des plus heureux et voit se réaliser les rêves les plus merveilleux.

Prompte guérison à nos membres qui sont affectés par la maladie.

À celles et ceux qui ont perdu un être cher, veuillez croire à l'expression de notre **vive sympathie**.

Notre pensée pour vous :

*Ajouter de la vie aux jours,
lorsqu'on ne peut plus ajouter des jours à la vie.*

Jean Bernard

Vous pouvez nous suivre sur Facebook : FADOQ-Les Cœurs Joyeux Saint-Esprit

CONSEIL 2018-2019

Francine Vendette, présidente	450 559-6240
Yvonne Turcotte, vice-présidente	450 839-730
Francine Héту, secrétaire-trésorière	450 839-6708

VŒUX DE BONNE ANNÉE

Je débute l'année en vous souhaitant une BONNE ET BELLE ANNÉE 2019. Nous espérons vous voir nombreux à la bibliothèque que ce soit pour emprunter des livres, pour consulter Internet ou tout simplement venir lire une revue et prendre un bon café (oui, nous en avons!).

BONNE ANNÉE 2019!

NOUVEL ÉCHANGE

Deux fois par année, en janvier et en août, nous procédons à un échange d'environ 600 livres de notre collection déposée. Donc, le 15 janvier dernier nous avons procédé à l'échange et nous avons 600 titres « nouveaux » à vous offrir. Venez donc nous visiter et vous trouverez certainement de quoi vous satisfaire, beaucoup de livres de sujets portant sur divers sujets tous plus intéressants les uns que les autres.

ATELIER « LA BRIGADE DES PETITS EXPLORATEURS »

Nous reprenons les activités de La Brigade des Petits Explorateurs. C'est une série d'ateliers amusants parents-enfants de 2-5 ans avec des histoires et des jeux pour stimuler le plaisir de lire. **Le prochain atelier se tiendra le 29 janvier** avec comme thème, les superhéros en action et par la suite toutes les 3 semaines jusqu'en juin. Même si vous avez manqué les premiers ateliers, il y a toujours possibilité de vous inscrire pour les ateliers à venir en appelant à la bibliothèque au 450 831-2274.

LE CARNAVAL DE SAINT-ESPRIT

La bibliothèque sera sur place lors de la première édition **du CARNAVAL DE SAINT-ESPRIT, le samedi 26 janvier 2019** au gymnase de l'école primaire Dominique-Savio.

Nous aurons un kiosque aux couleurs du sud, afin de vous réchauffer. Il y aura bien sûr des livres, bandes dessinées, albums et des revues. Alors, venez nous dire bonjour et prendre quelques minutes pour lire et vous détendre.

UN ACCÈS INTERNET WI-FI DISPONIBLE

Nous mettons à votre disposition l'accès Internet sans fil gratuitement. Donc, si vous désirez accéder à Internet de votre portable ou téléphone intelligent, vous pouvez vous présenter à la bibliothèque durant les heures d'ouverture.

LE PORTAIL DU RÉSEAU

Le réseau BIBLIO CQLM a bien sûr un portail sur Internet qui est facile à utiliser. D'un seul clic, l'utilisateur accède à son dossier d'abonné, au catalogue, aux nombreuses ressources électroniques et même aux livres numériques.

Pour y accéder : biblietcie.ca

Lorsque demandé, votre numéro d'utilisateur correspond au numéro inscrit sur votre carte d'abonnement et le mot de passe est ALICE.

VOUS PARTEZ DANS LE SUD ...

Et vous voulez emporter quelques livres à lire sur la plage. Nous en avons à des prix imbattables, à partir de 0.50 \$, alors ne tardez pas!

UN TRÈS GROS MERCI POUR LES DONNÉS DE LIVRES

On me demande souvent si nous acceptons les dons de livres.

Oui, nous acceptons tous les livres. Nous en faisons le tri, nous gardons ceux que nous n'avons pas et ceux qui remplacent les livres trop usés. De plus, nous revendons les livres que nous ne mettons pas sur les tablettes. Les revenus nous servent à acheter d'autres livres...

Donc, si vous avez des livres à donner pensez à nous...

Mardi : 9 h à 17 h

Mercredi : 12 h à 16 h

Vendredi : 12 h 30 à 20 h 30

Pour nous joindre : 450 831-2274

Notre adresse : 45, des Écoles, Saint-Esprit

Et bien sûr, il y a la chute à livres si vous voulez rapporter vos livres en dehors des heures d'ouverture de la bibliothèque, pour éviter les amendes et remettre plus rapidement les livres en circulation.

Diane Lamarre

Et toutes les bénévoles de la Bibliothèque Alice Parizeau

Calendrier Février

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
					1 Nuit Blanche	2
3	4 Semaine de prévention du suicide Mini atelier	5 Aide aux devoirs et temps de discussions	6 Patinage libre Complexe JC Perreault	7 Semaine de prévention du suicide	8 Documentaire sur le suicide	9
10	11 Semaine Persévérance Scolaire Mini atelier	12 Aide aux devoirs et temps de discussions	13 Semaine Persévérance Scolaire	14 Souper de St-Valentin	15 Jeu de Wii avec Louis	16
17	18 Soirée Cinéma Popcorn	19 Aide aux devoirs et temps de discussions	20 Patinage libre Complexe JC Perreault	21 Dégustation Collation	22 Sortie aux quilles	23
24	25 Soirée régulière (voir activités disponibles)	26 Aide aux devoirs et temps de discussions	27 Dégustation Collation	28 Soirée régulière (voir activités disponibles)		

La maison des jeunes est ouverte aux 12 à 17 ans du lundi au vendredi de 18 h à 21 h

Activités disponibles lors des soirées régulières

- Billard et Ping Pong
- Discussions
- Jeux de société (Monopoly, Risk, Jour de paye, etc.)
- Ordinateur (internet)
- Jeux de cartes
- Télévision (vidéo, Wii, Karaoké, jeux de danse)
- Activités artistiques (peinture, dessin, bricolage, etc.)

Pour les sorties extérieures, les jeunes doivent venir chercher une feuille d'inscription. Les feuilles sont disponibles à partir du 2^e jour de chaque mois.

CALENDRIER DES ACTIVITÉS

Stationnement interdit dans les rues du 1^{er} novembre 2018 au 15 avril 2019 entre 23h et 7 h

Janvier

25	19h30	SHÉSOSE	Conférence Les jardins d'odeur
25-27		Loisirs/Sports	Tournoi annuel de ballon-balai
26		Fête d'hiver	Carnaval intérieur à l'école Dominique-Savio
26	18h	Église	Souper spectacle - campagne de financement
27		Sportball	Initiation aux sports pour les jeunes
28		Recyclage	Collecte de matières recyclables
29		Bibliothèque	<i>Les SuperHéros</i> à la Brigade des Petits Explorateurs
30	11h30	Entraide & Amitié	Alzheimer - dîner, extraits vidéo et discussion

Février

4	20h	Mairie	Prochaine séance du Conseil municipal
8		Élection	Date limite de dépôt des mises en candidature au poste de préfet
10	9 h	Église	Fête de l'Amour
11	13h30	CABM	P.I.E.D.: programme de prévention des chutes
11-15		Inscription scolaire	Période d'inscription des élèves de Passe-Partout et de maternelle
12	17h30	Les Coeurs Joyeux	Souper de la Saint-Valentin

CALENDRIER DES COLLECTES

*** Les collectes débutent à 7 h le matin ***

JANVIER						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	▲	8	9	10	11
13	14	15	16	17	18	19
20	21	▲●	22	23	24	25
27	28	29	30	31		

	POUBELLE Ordures ménagères
	BAC BLEU Matières recyclables
	BAC BRUN Matières organiques
	Collecte Gazon-feuilles
	Collecte des encombrants

FÉVRIER						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	▲	5	6	7	8
10	11	12	13	14	15	16
17	18	▲●	19	20	21	22
24	25	26	27	28		